

RENTREE 2012 : - 557 POSTES

HÉCATOMBE DE POSTES DANS L'ACADÉMIE ! PESER POUR EXIGER DES MESURES D'URGENCE !

SOMMAIRE

P. 1 Edito

P. 2 et 3 Bilan des CTSD par départements

P. 4 : Pétition académique

EN LIGNE SUR

www.versailles.snes.edu

- les postes bloqués stagiaires par discipline et par établissement
- Les postes créés et supprimés par établissement
- Modèles de lettre refus des HS, refus du tutorat...

Les dégâts provoqués dans les établissements par la politique éducative et budgétaire du Gouvernement qui a fait le choix de durcir ses orientations, en dépit du rejet qu'elles suscitent, vont encore s'aggraver à la rentrée 2012 : fragilisation des équipes pédagogiques par les suppressions de poste, l'inflation des heures supplémentaires et la mise en concurrence des disciplines pour obtenir les heures non affectées (réforme des lycées, des STI et des STMG...), multiplication des prescriptions et des tâches alourdissant notre charge de travail et dénaturant nos métiers (livret personnel de compétences, orientation...), renforcement du renvoi au local pour imposer une flexibilité des services sur fonds de pénurie des moyens et battre en brèche statuts et qualifications (Enseignement Intégré des sciences et techniques, annualisation et semestrialisation...), abandon de l'Education prioritaire, déréglementation tous azimuts avec le programme ECLAIR (recrutement par le C/E, définition locale des missions et des horaires...)...

Le Ministre n'observe aucune pause durant la période électorale : il a décidé de passer outre le rejet des personnels et le vote négatif unanime des organisations syndicales lors du Comité technique ministériel contre le projet de décret de l'évaluation, et veut le présenter au Conseil supérieur de la Fonction Publique avant de le promulguer. Ce passage en force pour faire du chef d'établissement l'évaluateur unique et lui donner le pouvoir sur les carrières des personnels est la pierre angulaire d'une entreprise de reformatage du système éducatif qui vise à faire exploser nos statuts et à imposer une gestion managériale des établissements et des personnels.

Le Recteur, face au rejet et à la contestation de cette politique, érige en mode de pilotage les réflexes autoritaires et discrétionnaires. Il a ainsi refusé lors des Comités techniques de créations/suppressions de postes de soumettre celles-ci au vote des élus des personnels, ce qui, en cas de vote unanime de ceux-ci, aurait obligé l'Administration à présenter une seconde délibération ; il a multiplié les entraves en ne faisant aucune transparence sur la réalité des besoins par disciplines, la répartition des heures supplémentaires et des heures postes... Cependant, grâce aux liens avec les sections d'établissement et à leur pugnacité, les représentants du SNES, du SNEP et du SNUEP, ont pu obtenir le maintien ou la création de plus de 60 postes.

Le Recteur a également décidé de durcir les effets dévastateurs de la réforme de la formation des maîtres en multipliant par deux le nombre de postes bloqués pour y affecter les stagiaires à temps plein (565 au total). Sous couvert de les nommer plus précocement et de faciliter la construction de leurs services, il s'agit, dans les faits, d'entériner leur utilisation comme moyens d'enseignement à part entière et d'écarter toute décharge de service. Le SNES s'oppose comme lors des deux dernières années à une telle mesure. Il exige que l'ensemble des postes soit mis au mouvement et que les futurs lauréats de concours soient nommés sur des blocs de moyens provisoires comprenant une réelle décharge de service dans l'intérêt de tous les personnels.

Dans l'académie, des mobilisations et des actions se poursuivent contre les ravages de la politique gouvernementale : journée Ecole déserte à Argenteuil le 13 mars, manifestation d'enseignants et de parents d'élèves le 31 mars à Massy, à Colombes, à Cergy,...

Dans chaque établissement, il est déterminant de :

- refuser collectivement les heures supplémentaires pour obtenir la récréation des emplois en signant la lettre-pétition disponible sur notre site
- Refuser le tutorat des stagiaires qui permet d'avaliser la suppression de toute formation et de la décharge de service, et exiger le déblocage des postes de stagiaires
- S'opposer aux tentatives autoritaires de déréglementation

Quel que soit le résultat des élections, le SNES avec la FSU proposera des modalités de mobilisation de la Profession afin de lui permettre de peser en mai, en juin et durant l'été sur les décisions essentielles qui seront prises à cette période : préparation de la rentrée scolaire 2012-2013, collectif budgétaire, grandes lignes du budget 2013, question des rythmes scolaires, de la formation des maîtres, des services et des missions des enseignants, des CPE, des Co-Psy...

Marie-Damienne Odent / Michel Vialle

RENTREE 2012 : UNE NOUVELLE HECATOMBE

YVELINES : - 153 postes

(- 27 en collège, - 65 en lycée général et technologique, -61 en lycée professionnel)

À l'initiative de la FSU, les organisations syndicales avaient unanimement refusé de siéger au CTSD initialement convoqué le 21 mars, pour protester contre le déni de démocratie imposé par le Recteur qui interdisait la mise au vote des suppressions de postes, affichant ainsi un mépris total des textes sur le renouveau du dialogue social pourtant signés par le Gouvernement.

Le CTSD s'est donc finalement tenu le vendredi 30 mars. Lors du Groupe de Travail, les représentants de la FSU étaient intervenus sur la situation d'une centaine d'établissements du département : suppressions de postes pour des excédents minimes, refus de création de postes alors qu'existe dans l'établissement un BMP de 18h dans la discipline, etc. Une douzaine de situations ont pu être débloquées, no-

tamment en trouvant des compléments de service qui évitent les suppressions de postes. Cela n'est certes pas satisfaisant, mais cela a au moins le mérite de préserver des collègues qui, dans certaines disciplines, n'auraient eu aucune possibilité de réaffectation dans des conditions acceptables.

Sur les nombreuses suppressions de postes en STI, les seules réponses apportées par l'Administration évoquaient la baisse des besoins dans telle ou telle filière et renvoyaient explicitement à l'application de la réforme. L'IPR présent a même avoué que les formations nécessaires pour que les collègues s'approprient cette réforme ne pouvaient être mises en place, faute de ... formateurs ! Et de déplorer l'absence de TZR en surnombre, car tous les enseignants jusqu'au dernier sont

déjà devant élèves...

L'internat dit « d'excellence » de Marly continue de bénéficier de moyens hors norme qui viennent s'ajouter aux moyens ordinaires : pour 250 élèves l'an prochain, les moyens accordés seront de 223 heures -poste, 20 temps plein d'AED, 2 CPE, une infirmière et une Assistante Sociale...

Cela fera certainement rêver les établissements ECLAIR qui voient leurs dotations fondre, au prétexte que les résultats des élèves s'y sont améliorés. Contre toute évidence, le Directeur d'Académie soutient que ce dispositif vise à remédier à l'échec scolaire. Nous avons souligné que, loin de cet objectif, le dispositif ne vise qu'à être le cheval de Troie de toutes les déréglementations.

Frédéric Lesne, Perrine Detoef

ESSONNE : - 113 postes

(-15 en collège, - 51 en lycée général et technologique, - 46 en lycée professionnel, - 1 en SEGPA)

Dans l'Essonne, le Comité technique spécial départemental consacré à la carte scolaire s'est tenu le mercredi 21 mars. Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) avaient proposé d'organiser le boycott du comité technique, comme dans les autres départements, pour exiger du Recteur qu'il respecte les prérogatives de cette instance (vote sur les créations/suppressions de poste) et assure la transparence sur les conditions de la rentrée (répartition des heures par disciplines, des heures postes et des heures supplémentaires, liste des postes bloqués stagiaires...). Les autres organisations qui ont des élus (SGEN, FO, CGT et UNSA), par le refus de s'associer à cette démarche, ont cautionné le coup de force du Recteur ; le comité technique s'est donc tenu selon des modalités qui constituent un véritable déni de démocratie. Les représentants de la FSU (SNES, SNEP et SNUEP) s'y sont battus avec opiniâtreté pour sauver le maximum de postes, en se faisant le relais des luttes engagées

dans les établissements.

Ainsi, après avoir demandé des explications pour chaque poste supprimé (des heures de débats !), ce sont presque 10 postes qui ont été sauvés : mesures de carte scolaire annulées, ou postes vacants supprimés réintroduits dans le mouvement. Pour ce faire, les élus ont pointé le nombre disproportionné d'heures supplémentaires implantées dans les établissements, auquel s'ajoutait, dans une même discipline, un BMP. Les élus FSU ont exigé la création ou le maintien d'un poste à chaque fois que, dans une discipline, la somme du BMP et des heures supplémentaires le permettait. Il a fallu, pour procéder ainsi, exiger que l'Administration nous fournisse le volume d'heures supplémentaires, ce qui ne va jamais de soi, mais est pourtant une condition nécessaire pour que les élus fassent leur travail.

La liste des berceaux des futurs sta-

giaires n'a pas été fournie. Les élus n'ont donc pu contrôler que les collègues victimes d'une mesure de carte scolaire auraient la garantie d'être réaffectés sur le poste vacant le plus proche, poste que l'Administration envisage peut-être de préempter pour y affecter un stagiaire. Les élus du SNES ont exigé la tenue d'un groupe de travail afin de vérifier que les droits statutaires des collègues ne soient pas lésés.

La tenue du CTSD a prouvé que l'Administration, dans la poursuite de sa fuite en avant pour appliquer une politique qui asphyxie le service public d'Education et menace les garanties statutaires, fait tout pour s'exonérer du contrôle des instances élues. Seule la combativité résolue des représentants syndicaux de la FSU avec l'appui des personnels permettra de leur redonner du sens. Nous y travaillons.

**Jean-Baptiste Hutasse, Nicolas Morvan,
Sophie Venetity**

RENTREE 2012 : EXIGER UN COLLECTIF BUDGETAIRE

HAUTS DE SEINE : - 129 postes

(- 44 en collège, - 44 en lycée général et technologique,
- 31 en lycée professionnel, - 10 en SEGPA et EREA)

Dans le 92, c'est encore 129 postes fixes supplémentaires qui devaient être supprimés dans le département (261 suppressions au total pour 132 créations). En lien avec les actions impulsées par les personnels, les interventions des élus du SNES et du SNEP lors du comité technique qui ont bataillé sur chaque suppression et demandé des créations à chaque fois qu'il y avait des possibilités dans une discipline, a permis de sauver 43 postes supplémentaires ! En deux rentrées cela fait quand même un total de 224 suppressions.

Ce sont surtout les différentes réformes du lycée - réforme de la voie professionnelle (du Bac Pro 4 ans au Bac Pro 3ans), réforme de la voie générale, réforme de la voie technologique (STI et STMG) - qui ont provoqué le plus de suppressions de postes cette année : plus d'une cinquantaine de postes en

lycée Pro (c'est proportionnellement énorme : il y a de nombreux contractuels dans des disciplines très spécialisées, ce qui revient de fait à les licencier... sans que l'Administration n'envisage pour l'instant de faire quoique ce soit pour les collègues...), une centaine de postes en lycée Général et Technologique en deux rentrées. Dans certaines disciplines, c'est une hémorragie profonde : en STI, c'est près de 20% des postes qui sont supprimés en deux rentrées - certains collègues ne pourront sans doute pas retrouver de poste dans le département ! Alors que la réforme des STI2D était censée relancer la filière !

De nombreux postes sont supprimés ou ne sont pas créés pour pouvoir caser les heures supplémentaires alors que les besoins dans la discipline existent dans l'établissement. C'est autant de

possibilités de mutation retirées pour les collègues, le droit de muter est de plus en plus limité voire dans certaines disciplines impossible. De très nombreux postes sont « gelés » pour les stagiaires (105 postes bloqués !!). Certaines communes vont devenir inaccessibles : 7 postes bloqués sur Saint-Cloud, 7 aussi sur Sceaux, 6 sur Neuilly, 5 sur Vanves. Certains établissements se transforment en établissements d'application ! Dans certaines disciplines entre les mesures de carte, les postes bloqués pour les stagiaires et les postes retirés pour le dispositif ECLAIR (2 postes dans le même collège), obtenir un poste fixe dans le département va devenir quasi impossible.

Jean-François Gay, Dominique Devezeaux, Marie-Pierre Carlotti, Nadège Muzard

VAL D'OISE : - 162 postes

(- 32 en collège, - 62 en lycée général et technologiques,
- 68 en lycée professionnel)

.Le CTSD du Val d'Oise était convoqué le mercredi 21 mars à 9h afin d'examiner les créations/suppressions de postes pour la rentrée 2012. Le SNES-FSU a boycotté la séance suivi par la CGT'Educ Action et le SE-UNSA (le SGEN-CFDT et FO ayant siégé) pour protester contre la baisse, pour la 5^{ème} année consécutive, des moyens attribués à nos établissements, le refus par l'Administration de procéder au vote des créations/suppressions de postes. Le quorum n'a pas été réuni et l'instance a été reconvoquée l'après-midi même.

Pour le Val d'Oise, la rentrée s'annonce particulièrement difficile : en lycée, 171 postes seront supprimés pour 41 créations en raison notamment de la réforme des STI2D et des STG-ST2S ; en collège, 63 postes seront supprimés pour 31 créations, soit au total 234 suppressions de

postes et 72 créations pour notre département.



Les élus de la FSU sont intervenus à de très nombreuses reprises pour signaler les nombreux dysfonctionnements des conseils d'administration (CA non convoqués ou non consultés sur les créations / suppressions de postes...).

Concernant les postes réservés aux stagiaires, malgré nos demandes, nous n'avons pas eu d'informations sur leur implantation, les réponses devant être apportées lors d'un groupe de travail académique.

Nos interventions ont également porté sur les lettres classiques puisque, dans plusieurs collèges, des chaires de lettres classiques sont supprimées sous prétexte que les enseignants de lettres modernes seraient capables d'enseigner le latin au risque de voir supprimer cet enseignement. Nous sommes intervenus également sur l'ensemble des BMP d'une quotité supérieure ou égale à 18h afin que ces BMP soient transformés en poste. Malheureusement, de nombreux BMP sont créés en raison de services à temps partiel ce qui fait que les postes ne sont pas pérennes et que l'Administration refuse de créer le poste. Nous avons pu obtenir la transformation de BMP 18h en postes de titulaire et d'autres transformations sont à l'étude.



POUR UNE VRAIE FORMATION DES STAGIAIRES, POUR LA MOBILITE DE TOUS LES PERSONNELS.

Pétition académique SNES - SNEP - SNUEP

Confronté à une crise de recrutement, massive et sans précédent, le Recteur, s'appuyant sur la disparition programmée du monopole des IUFM dans la formation initiale (Loi Gasperrin), durcit encore l'application de la réforme de la formation des maîtres que l'arrêt du Conseil d'Etat du 27 novembre 2011 a pourtant remise en cause. Pour la rentrée 2012, il fait ainsi le choix délibéré d'utiliser de nouveau les stagiaires comme moyens d'enseignement à temps plein et leur interdit toute possibilité de décharge de service, les sommant de se former sur le tas.

Conséquences immédiates des choix budgétaires et idéologiques d'une politique que nous ne cessons de combattre, les conditions d'affectation et d'exercice de tous et particulièrement des entrants dans le métier, vont être de nouveau considérablement aggravées à la rentrée 2012 dans l'académie de Versailles :

- Nouvelle vague de destructions de postes en établissement : environ 600 suppressions en collège et lycée
- Augmentation du nombre de postes réservés pour préemptés du mouvement Intra afin d'y affecter les stagiaires à temps plein (565 postes)
- Hausse du nombre de postes profilés (dispositif ECLAIR....) soustraits du mouvement Intra.

Ce tarissement sans précédent des postes offerts au mouvement général de l'Intra aura des conséquences dramatiques :

- Pour l'ensemble des demandeurs de mutation qui sont ainsi privés d'une mobilité choisie et du droit statutaire au poste.
- Pour les néo titulaires qui plus nombreux encore que par les années précédentes, seront affectés sur ZR et débiteront dans le métier dans des conditions de flexibilité aggravée
- Pour les stagiaires, moyens d'enseignement, qui devront de nouveau assumer outre un service à temps plein (avec HS possibles) les temps de formation.

Nous exigeons :

- ⇒ La transformation massive et immédiate d'HS en heures poste
- ⇒ Le reversement au mouvement de tous les postes profilés, notamment ECLAIR
- ⇒ Une décharge de service pour tous les stagiaires
- ⇒ L'affectation des stagiaires essentiellement sur des BMP dont la quotité doit inclure la décharge de service

Pétition à retourner au :
SNEP VERSAILLES
24, rue Jean Jaurès
78 190 Trappes
ou
SNES Versailles
3, rue Guy Gouyon du
Verger
94 112 Arcueil cedex

Nom, prénom	Etablissement	signature

**PETITION SIGNABLE EN LIGNE sur www.versailles.snes.edu et
www.snepfsu.versailles.net**